

Commission des services financiers de l'Ontario

Financial Services Commission of Ontario

Nouvelle Recherche

[plan du site](#)

[english](#)

[commentaires](#)

[exonération de responsabilité](#)

[autres liens](#)

[formules](#)

RENSEIGNEMENTS POUR LES CONSOMMATEURS

QUOI DE NEUF?

FAQ

PUBLICATIONS

Taux d'assurance-automobile pour le premier trimestre de 2005 (Projet de loi 5)

Les taux d'assurance-automobile pour les voitures de tourisme de l'Ontario ont continué à diminuer au cours du premier trimestre de 2005 (du 1er janvier 2005 au 31 mars 2005).

Les demandes qui ont été approuvées au cours du premier trimestre de 2005 indiquent une baisse moyenne de 1,12 % après pondération selon les parts de marché de 2003 pour les assureurs qui modifient leurs taux. La moyenne pondérée des modifications des taux pour l'année 2004, était de -10,6 % pour l'ensemble du marché.

Le prix moyen de l'assurance-automobile en Ontario, à la fin du premier trimestre de 2005, était de 7,46 % inférieur à celui de la fin du premier trimestre de l'année précédente. Ce calcul est fondé sur les dates d'entrée en vigueur des renouvellements pour les taux modifiés. Ces chiffres doivent être envisagés en comparaison avec l'augmentation moyenne de 7,84 % signalée pour le premier trimestre de 2004 par rapport au premier trimestre de 2003, ainsi qu'avec l'augmentation de 19,09 % signalée pour le premier trimestre de 2003 par rapport au premier trimestre de 2002. La baisse des taux approuvée pendant le

premier trimestre 2005 entre en vigueur au cours du deuxième trimestre 2005 ou à une date ultérieure pour les marchés de renouvellement. Elle réduira davantage le prix moyen de l'assurance-automobile à ce moment.

La modification des taux approuvée qui est indiquée pour telle ou telle compagnie d'assurance correspond à la moyenne de cette compagnie. L'incidence d'une modification de taux sur un consommateur spécifique variera selon le lieu de résidence du consommateur, le type d'automobile qu'il conduit et d'autres caractéristiques de risques.

Les modifications de taux indiquées tiennent compte des mesures d'économie qui découlent de réformes récentes dans le système d'assurance-automobile, les consommateurs bénéficiant de ces économies par le biais de taux moins élevés.

La CSFO continuera de s'assurer que les modifications apportées aux taux des compagnies d'assurance sont raisonnables et justifiées et que les taux exigés par les assurances sont proportionnés à la capacité, pour les assureurs, de faire face aux coûts des sinistres futurs.

demandes de taux d'assurance-automobile pour voitures de tourisme en Ontario ayant fait l'objet d'une approbation du 1er janvier 2005 au 31 mars 2005

Assureur	Part du marché en 2003	Date d'entrée en vigueur des nouveaux marchés	Date d'entrée en vigueur des renouvellements	Modification de taux approuvée

CAA Insurance Company (Ontario)	1,39%	15 mars 2005	20 avril 2005	-0,10%
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance (1)	0,44%	21 mars 2005	19 juin 2005	0,00%
Coachman Insurance Company (1)	0,24%	1er juin 2005	1er juin 2005	0,00%
CUMIS General Insurance Company (2)	0,20%	1er février 2005	1er mai 2005	0,00%
Compagnie d'Assurance Elite (3)	0,00%	24 février 2005	Sans objet	0,00%
Gore Mutual Insurance Company	0,98%	1er avril 2005	1er juin 2005	-3,20%
Gore Mutual Insurance Company	0,98%	9 mai 2005	09-Jul-05	-2,30%
Lloyd's Underwriters	0,13%	1er avril 2005	1er mai 2005	-3,84%
Compagnie d'assurance générale RBC	1,87%	9 mai 2005	23 juin 2005	-0,90%
Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances	2,25%	1er mars 2005	1er avril 2005	-0,30%
Total des parts du marché représentées			7,50%	
Moyenne pondérée des modifications des taux			-1,12%	

(1) Modifications de taux sans incidence globale.

(2) Modifications apportées uniquement aux rPgles de détermination des taux.

(3) Inauguration d'un nouveau programme de taux.